



Saint Antoine sur l'Isle

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 1ER DECEMBRE 2023 à 20 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 NOVEMBRE 2023

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON – Yannick MALÈVRE – Jackie BRUNEL, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Véronique BAUDRY, Conseillère Municipale (pouvoir à MN LAUBA)
Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal (pouvoir à Jackie BRUNEL)
Edith NAUZE, Conseillère Municipale

ABSENT : Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Marie-Noëlle LAUBA est nommée secrétaire de séance.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2023.

Informations données par Madame le Maire :

- Les travaux du pont de la route de la Forêt ne sont toujours pas commencés en raison des pluies abondantes.
- Les curages de fossés et la pose de buses prévus ont été faits. Certaines zones ont été ajoutées au programme, les intempéries en ayant démontré l'urgence.
- la délibération en date du 22 septembre 2023 relative aux nouvelles modalités d'application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), a été validée par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion le 28 novembre 2023. Elle prendra donc effet le 1^{er} janvier 2024.
- Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération relative à l'ouverture d'un poste au service technique. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

I – CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL (*DELIB_2023_32*)

Madame le Maire propose de créer dans le tableau des effectifs un emploi permanent de Technicien Territorial 20/35° pour une durée de 20 heures hebdomadaires. Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel, recruté par contrat à durée déterminée de 3 ans.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

II - RÉTROCESSION D'UN TERRAIN APPARTENANT AUX CONSORTS GONZALÈS (*DELIB_2023_33*)

Madame le Maire fait part de la proposition de Mesdames BERJONNEAU Nicole et GONZALES Evelyne qui souhaitent rétrocéder à la commune leur parcelle cadastrée section D N° 1155 d'une superficie de 8 centiares. Cette parcelle héberge un coffret électrique et avait fait l'objet d'une convention avec leurs parents aujourd'hui décédés.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession pour l'euro symbolique, autorise Madame le Maire à signer l'acte administratif qui sera établi par le SDEEG et la nouvelle convention d'occupation du sol pour ce coffret électrique. Les frais d'établissement de l'acte administratif seront prévus au budget 2024.

III – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE GROUPEMENT DE DÉFENSE DES ABEILLES (*DELIB_2023_34*)

Le GDSA 33 contribue à la sauvegarde des abeilles. Son but est de vulgariser et développer les connaissances apicoles, contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des abeilles en luttant contre leur mortalité, détruite par le biais du réseau de perchistes du département les nids de frelons asiatiques, former des apiculteurs et apicultrices volontaires.

A noter que les produits de nos amies pollinisatrices (miel, pollen, gelée royale, propolis, cire, venin) contribuent au maintien de la santé de l'être humain sur la planète.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune à cette association et vote une subvention annuelle de 100 € qui sera portée au prochain budget 2024.

IV – OMBRIÈRE PLACE DES SPORTS : ORGANISATION D'UNE PROCÉDURE DE SÉLECTION SUITE À MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉE (DELIB_2023_35)

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde finance entièrement les travaux et exploite l'installation électrique.

Gironde Énergie a étudié et évalué ce projet. L'ombrière, installée sur le terrain de pétanque, sera d'une puissance de 297 kWc et couvrira 1300 m². La production annuelle du site sera de 328 MWh, soit l'équivalent de la consommation de 120 foyers.

La commune reste propriétaire de l'ensemble des parcelles. Elle percevra un loyer de 500 € par an, pendant 30 ans. Au terme de ces 30 ans, l'ombrière sera rétrocédée à la commune. Le contrat pourra être prolongé de 10 ans, les panneaux pourront être détruits à la charge du SDEEG.

Les avantages d'une telle réalisation sont multiples :

- une production d'énergie renouvelable située au plus près des zones de consommation (stade, mairie...),
- une valorisation du patrimoine de la collectivité,
- un confort d'été, un abri en saison humide offert aux administrés et aux utilisateurs du boulodrome et à toutes les associations.

Le projet a été présenté aux riverains les plus proches et n'a pas soulevé d'observation.

Ce projet ayant été validé en Conseil Municipal le 31 mars dernier, il reste à organiser la procédure de sélection suite à manifestation d'intérêt spontané qui sera affichée pendant 21 jours.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- le lancement de cette procédure de sélection sur la propriété de la commune dans la perspective de l'installation d'une centrale photovoltaïque,
- prend acte de l'ajustement possible de l'offre entre Gironde Energie et les candidats,
- autorise Madame le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération.

V – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN MUR D'ESCALADE AU COLLÈGE DE COUTRAS (DELIB_2023_36)

Les professeurs de sports du collège de Coutras sollicitent la participation des communes pour le financement d'une structure artificielle d'escalade qui viendrait compléter l'équipement principal et permettrait de pérenniser cette activité qui existe depuis de nombreuses années.

Cette subvention est à prévoir pour 2025. La CALI participerait à hauteur de 120 000 €, la ville de Coutras plus de 10 000 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal vote une subvention de 100 €.

VI – OUVERTURE DE CRÉDITS (DELIB_2023_37)

Deux recettes non prévues au budget, peuvent faire l'objet d'une ouverture de crédits :

- un remboursement d'EDF de 1994,89 € résultant du bouclier tarifaire,
- 4 464,00 € correspondant au rachat du contrat de nos copieurs par notre nouveau fournisseur.

Ces recettes compenseront les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général ».

VII – AMORTISSEMENTS 2024 (DELIB_2023_38)

Les travaux d'éclairage public 2023 doivent être amortis à compter de 2024. Il s'agit des travaux de mise en lumière de l'église et l'éclairage public de la rue des Jardins, pour un montant total de 38 453 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'amortir la somme de 38 453 € sur 25 ans et approuve le nouveau tableau des amortissements à compter du 1^{er} janvier 2024.

VIII – DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE POUR L'ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES INFÉRIEURES À 100 € (DELIB_2023_39)

Madame le Maire rappelle que l'annulation d'une créance est aujourd'hui votée par le Conseil Municipal. Dans le cadre des simplifications comptables, il est désormais possible de déléguer le Maire pour valider les admissions en non valeur inférieures à 100 €

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

IX – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024 (DELIB_2023_40)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal des orientations budgétaires envisagées :

- busage des fossés rue de Logerie
- réfection de la toiture du foyer
- réfection des toilettes du cimetière et de la place des sports
- travaux voirie (route de la Double et route du Brugeot)

Ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), du Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC) et du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve ces orientations budgétaires et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires.

Madame le Maire demande aux adjoints d'obtenir rapidement des devis comparatifs.

X – RÈGLEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le règlement de la voirie communale est régulièrement demandé par les entreprises qui effectuent des travaux sur nos voies communales.

Madame le Maire présente un projet de règlement préconisé par le Cabinet Avis Conseil, établi conformément au règlement national des communes de moins de 1000 habitants. Ce règlement est consultable en Mairie.

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte ce règlement de la voirie communale.

XI – QUESTIONS DIVERSES

* PRIME ANTI INFLATION

Cette prime prévue Décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 est laissée à l'appréciation des collectivités. Elle ne peut concerner que le personnel titulaire et les contractuels de droit public. Nos 3 agents sous contrat de droit privé ne peuvent pas légalement bénéficier de cette prime.

Par mesure d'équité pour l'ensemble du personnel, cette prime ne sera pas versée. Des chèques cadeaux pourront être donnés.

* MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES/ATELIER

Madame DUFOSSÉ, Conseillère Municipale déléguée aux Ressources Humaines, présente la nouvelle organisation du service technique (entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces verts) et son organigramme. Un référent est nommé.

* PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SDEEG

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde qui assure :

- la gestion des réseaux électriques de 279 communes
- la gestion de l'éclairage public de 386 communes
- la gestion du gaz de 181 communes
- l'instruction des dossiers d'urbanisme de 84 communes
- la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de 101 communes
- la transition énergétique et la mobilité pour 460 communes.

Le budget du SDEEG s'élève à 37 millions d'euros en dépenses et 48 millions en recettes.

Pas d'observation du Conseil Municipal.

* PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) ET HABITAT DURABLE (HD)

Madame LAUBA présente le projet d'élaboration du PLUI vu en réunion de travail ce jour, avec la CALI.

29 logements seraient accordés sur 12 ans. La nouvelle cartographie comprenant des zones d'équipement, des zones agricoles et des zones urbanisées apporterait un assouplissement des règles par rapport à l'actuel document d'urbanisme. Les terrains constructibles seraient essentiellement concentrés dans le bourg, avec quelques terrains sur le secteur aujourd'hui constructible de la Mothe Soudanne.

D'autres réunions seront programmées pour finaliser ce projet de PLUI-HD,

* BUS FRANCE SERVICES

La CALI va financer sur 2024 un « bus France Service ». Ce service itinérant serait présent une demie journée par mois sur les différentes communes. Il permet aux usagers de rencontrer un agent en lien direct avec les différentes administrations (CAF, CPAM, POLE EMPLOI ...) et de finaliser plus aisément leurs dossiers.

3 400 demandes ont été instruites par la maison France Services de Coutras, d'où la nécessité et le besoin d'étendre ce service sur un plus large territoire.

* ROUTES MITOYENNES AVEC LA COMMUNE DE SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

Madame DUFOSSÉ fait part au Conseil Municipal d'un article de presse paru sur Sud-Ouest auquel une réponse sera apportée prochainement par la presse locale rétablissant la vérité :

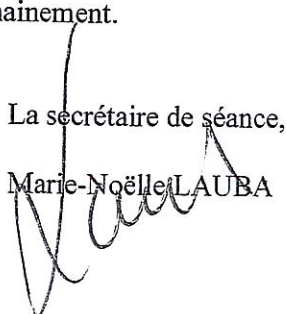
Madame le Maire de Saint Christophe de Double n'accepte pas la décision du Préfet qui aurait pu faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois. Elle ne s'est pas opposée à cette décision qui atteste de la mitoyenneté des routes du Brugeot, de la Forêt et le partage des frais.

* CÉRÉMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux aura lieu le 15 janvier 2024 à 19 heures, au foyer rural. Les décorations de Noël seront installées prochainement.

La secrétaire de séance,

Marie-Noëlle LAUBA



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire

Paquerette PEYRIDIEUX

